



Achat de véhicule d'occasion

Par **Mlf64**, le **09/10/2023** à **21:25**

Bonjour,

Après 2 ans de procédure lors de l'achat d'un véhicule d'occasion et dont j'ai eu gain de cause,; à la demande de mon avocat, ce dernier a été réceptionné chez le concessionnaire pour réparation le 8/09/2023.

Cependant le devis qui n'est plus valable, a été mis à jour et remis au vendeur qui est un professionnel et à l'avocat.

Un mois plus tard le 9/10/2023, mon véhicule est toujours immobilisé avec comme réponse du garage qui attend l'accord pour faire les réparations.

Ma question est la suivante:

Dans cette situation que me conseillez-vous?

Merci de votre aide.

Cordialement

Par **miyako**, le **11/10/2023** à **17:16**

Bonjour,

Avez vous signé le nouveau devis ??

et que dit le jugement rendu ??

Cordialement